

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 octobre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Vallenay, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JOCHYMS, JOUNEAU, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOULLAT, BELLOT, BURLAUD, DAUBORD, DESBOIS, FAUCHER, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : Néant

Absents excusés : MMES BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, DUBEAUD, JACQUIN-SALOMON, PINCZON du SEL, RICHARD, MM. GAMBADE, PERCHET.

Pouvoir : MME SZWIEC à M. MARECHAL

MME GARCIOUX est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le choix de la société VEOLIA EAU comme délégataire du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, le contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 intégrant le contrat de Levet à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs appliqués aux usagers et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tout autre document relatif à cette affaire,
- **DECIDE** d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1^{er} janvier 2020 pour le budget annexe de l'assainissement collectif en délégation de service public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents délégués à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent,
- **APPROUVE** la dissolution du budget annexe M49 de l'assainissement collectif en régie au 31 décembre 2019, **DECIDE** la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal, ainsi que les résultats 2019, **CONSTATE** la mise à disposition des éléments nécessaires à l'exercice de l'activité au concessionnaire au budget de l'assainissement collectif en délégation de service public et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités liées à la présente délibération,
- **AUTORISE** la commune de Venesmes a transféré la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux de fourniture et de mise en œuvre d'un enrobé sur la route de Thou à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Venesmes et la communauté de communes Arnon Boischaut Cher,

- **MODIFIE** la régie de recettes auprès du service ENFANCE JEUNESSE de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher en ajoutant l'encaissement institué selon le mode de recouvrement du paiement en ligne (carte bleue, prélèvement ponctuel),
- **MODIFIE** la régie d'avance du service ENFANCE JEUNESSE de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher en diminuant le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur,

À 28 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Les Bains Douches d'un montant de 22 000 € pour l'année 2019 et **ACCORDE** une participation financière de 500 € par spectacle hors murs sur deux communes distinctes dans le cadre de spectacles en décentralisation sur le territoire de la communauté de communes soit 1 000 €,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOPTE** les décisions modificatives n° 3 et n° 4 de l'exercice 2019 sur le budget général,
- **DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet de périmètre et les statuts du SMEACL, syndicat issu de la fusion du SMEAL et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay et de transférer au SMEACL la compétence « assainissement non collectif »,
- **PROCÈDE** à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la représenter au comité syndical du SMEACL, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages **pour chaque compétence transférée.**

Les délégués titulaires :

Après un appel à candidature et après vote, à la majorité absolue, sont élus :

Membre titulaire	M. Philippe ANDRIAU
Membre titulaire	Mme Annie RADUGET

Les délégués suppléants :

Après un appel à candidature et après vote, à la majorité absolue, sont élus :

Membre suppléant	M. Dominique BURLAUD
Membre suppléant	Mme Amélie JOCHYMS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.